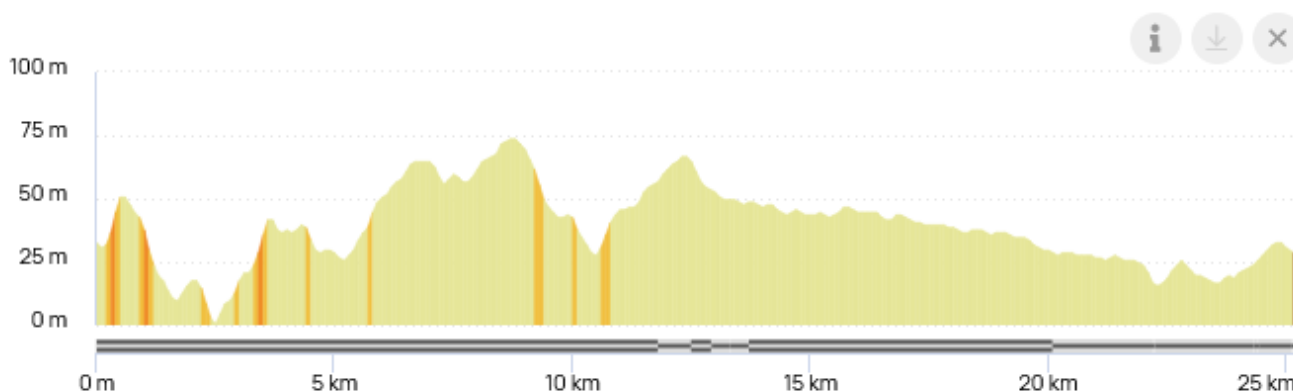


Route	Lieu	Partiel	Alt	km
CEC	Istres "Maison du Cycle"	0	30	0
Ville-piste cyc	Rd-pt Opel (1 ° à droite fin de piste)	2	32	2
D16/ Ch vicinal	Emb après le camping les Cigales (1 °à gauche)	1,7	42	3,7
Ch vicinal	Emb chemin de St Etienne (à gauche)	07	45	4,4
Ch vicinal	Emb Chemin Tour Etang de l'Olivier (1°à D)	0,9	39	5,3
Ch vicinal	Domaine de Sulauze (tout droit)	2	50	7,3
Ch vicinal	Chemin de l'Abri vers la D16 (à droite)	0,7	58	8
Ch vicinal	Emb chemin et piste cyclable après emb ch Cacholle (à gauche)	2,4	28	10,4
Ch vicinal	Emb aux feux tricolores Services techniques de Miramas	1,8	53	11,6
Ville	Rd-pt Château d'eau de Miramas (1°à droite)	0,8	67	12,4
Ville/D569	Rd-pt Ecole primaire Gérard Philippe (1° à droite)	0,9	50	13,2
Ville	Prendre le chemin de l'autodrome (1° à gauche)	0,1	47	13,3
Ch vic/D569	Emb vers le domaine de Sulauze (à droite)	2,5	43	15,8
D569/D5	Embranchement d'Entressen (tout droit)	2,4	38	18,2
Ville	Entrée Istres	2	26	20,2
CEC	Maison du Cycle	5	30	25,2
			217m D +	



AVERTISSEMENTS

Cette randonnée n'est pas une course. Les routes empruntées sont ouvertes à la circulation. Le respect du code de la route, des règles de sécurité et de savoir-vivre envers les autres usagers de la route et les habitants des communes traversées sont le minimum imposé par les organisateurs. Tout manquement à l'un de ces avertissements entraînera l'invalidation du brevet par les organisateurs.

En cas d'incident : 18 (pompiers) ou 112 ou 15 (SAMU)

N° de Portable organisation : **06-52-69-61-13** ou **06-81-86-66-66**

Le port du casque n'est pas obligatoire.



Il est juste
INDISPENSABLE

"j'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité."

Visa